

Le 24 janvier 2013

Madame la Ministre,

Nous sommes **absolument opposés** à votre projet d'arrêté. Rien que le bon sens voudrait qu'il n'aboutisse pas :

- Quels sont les raisons avancées par les chasseurs pour faire cette demande ?
- Chasser de nuit a toujours été une aberration. Comment reconnaître une espèce de nuit avant de lui tirer dessous et constater ensuite de quelle espèce il s'agit. Un proverbe populaire dit bien « la nuit tous les chats sont gris ».
- Il est notoirement reconnu que la chasse de nuit est une chasse très lucrative (location des huttes et autres gabions ) dont les profits échappent souvent au contrôle du fisc.

Madame la Ministre, nous comptons sur votre sens des responsabilités pour ne pas céder à la demande faite par les chasseurs pour répondre au pur plaisir de tuer toujours plus.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, nos salutations respectueuses.

Pour la LPO Rhône  
Elisabeth Rivière - Présidente  
MRE - 32 rue Ste Hélène – 69002 Lyon

-